

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE de SAINT-OURS-LES-ROCHES

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-OURS-LES-ROCHES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PONCÉ**.

Étaient présents : M. Stéphane PONCÉ, Mme Pascale DUBOEUF, M. Romain MURAT, Mme Laure CONIL, M. Alain RIAHI, Mme Angélique BONJEAN, M. Philippe BEUNIER, Mme Noémie BATISTA, M. Didier EGOUX, Mme Christine DESMOT, M. Nicolas ROY, M. José DO COUTO, Mme Stéphanie BESSERVE, M. François CHAMBRE, M. Alain CAZE, Mme Laetitia BARDEY.

Étaient absents excusés : Mme Lucie PAUL, Mme Christine BAZET, M. François LARDY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Lucie PAUL en faveur de Mme Angélique BONJEAN, Mme Christine BAZET en faveur de Mme Stéphanie BESSERVE, M. François LARDY en faveur de Mme Laure CONIL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 16

Secrétaire : M. Philippe BEUNIER.

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026
- 02 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- 03 - Budget annexe locaux commerciaux - Compte Financier Unique 2025
- 04 - Budget annexe CCAS - Compte Financier Unique 2025
- 05 - Budget annexe Section des Fontêtes - Compte Financier Unique 2025
- 06 - Budget principal commune - Compte Financier Unique 2025
- 07 - Budget annexe CCAS - Affectation de résultat 2025
- 08 - Budget annexe CCAS - Budget primitif 2026
- 09 - Budget annexe Section des Fontêtes - Affectation de résultat 2025
- 10 - Budget annexe Section des Fontêtes - Budget primitif 2026
- 11 - Budget principal commune - Affectation de résultat 2025
- 12 - Budget principal commune - Budget primitif 2026
- 13 - Attribution des subventions affectées
- 14 - Vote du taux d'imposition 2026
- 15 - Autorisation de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres
- 16 - Convention pluriannuelle de pâturage
- 17 - Produit des amendes de police 2025 : demande de subvention - année 2026 -

sécurisation d'un mur de soutènement au village des Fontêtes

18 - Délibération pour formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

19 - Renouvellement de la commission syndicale de la section des Fontêtes

20 - Création et composition des commissions communales

21 - Constitution de la commission d'appel d'offres

22 - Délibération portant création de la commission communale des impôts directs

23 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

24 - Fixation du nombre des membres du conseil d'administration et élection des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

25 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie de Riom

26 - Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

27 - Désignation du représentant aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée générale spéciale et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP

28 - Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes extérieurs

29 - Désignation d'un correspondant défense

30 - Délibération relative aux contrats d'apprentissage

31 - Adoption d'une charte informatique

32 - Autorisation de recruter des agents non titulaires

33 - Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire, Stéphane Poncé : Désignation du secrétaire de séance, est-ce que Monsieur Philippe Beunier accepte d'être le secrétaire de séance ? Oui.

Merci, ça permet de varier, c'est la mixité, au niveau du conseil, après Angélique BONJEAN, monsieur Philippe BEUNIER.

Tout d'abord, au préalable et avec nos excuses, vous allez le comprendre la délibération numéro 28, portant sur la désignation des représentants du Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) est retiré de l'ordre du jour. Alors je comprends la déception de certaines et certains, mais cela dit, c'est en raison de la volonté de certains membres, qu'on a appris tardivement et encore non officiellement au niveau de la mairie, mais verbalement, de leur volonté de ne plus rester au SMGF ; donc il va falloir qu'on fasse tout d'abord un appel à candidatures. Je tiens à rassurer celles et ceux qui ont déjà postulé qu'ils sont bien pris en considération. Nous en avons reçu trois à ce jour. Je tiens à le souligner. Du coup on va attendre également le renouvellement de la section des Fontêtes, et la date des élections qui sera proposée par la sous-préfecture.

Nous allons passer à l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal du 20 mars 2026. Est-ce qu'il y a des remarques particulières avant de procéder au vote ?

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-022 : Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

M. Stéphane PONCÉ

Alain CAZE : « Concernant le procès-verbal, nous avons donc approuvé le fait que qu'il y ait des conseillers délégués, nous avons voté les conseillers délégués. Pouvez-vous nous donner les arrêtés de nomination avec les fonctions de vos conseillers délégués ? »

Monsieur le Maire, Stéphane PONCÉ : « Je vous les communiquerai »

Alain CAZE: « ... Notamment celle de Monsieur Beunier qui, bien sûr, on sait bien que j'avais fait la même chose avec M. Couperier. Apparemment, est délégué auprès de vous-même. Et

donc je vous demande bien officiellement de me communiquer ce qui en est, sachant que comme vous le savez, vous devez prendre un arrêté. »

Monsieur le Maire, Stéphane PONCE : « Effectivement, il n'y a pas d'obligation de les passer en conseil municipal... »

Alain CAZE: « ...Je le sais, c'est pour ça que je vous le dis »

Monsieur le Maire, Stéphane PONCE : « J'avais prévu de les transmettre à chacun et chacune et de les mettre au prochain conseil municipal de façon à ce que toute la commune soit bien informée des rôles et missions de chacun. Donc aujourd'hui, et je ne peux pas vous les communiquer, elles sont bien ici, mais pour un gain de temps par rapport à l'ordre du jour qui est déjà bien chargé, je vais demander dès demain à ce que les assistantes les transmettent par mail à l'ensemble du conseil et elles seront bien entendues présentées au prochain conseil municipal »

Alain CAZE: « Deuxième observation par rapport à ce procès-verbal que vous allez nous demander d'approuver. D'abord, moi je fais comme vous, je rends hommage aujourd'hui à ma fille que vous connaissez, Marion, à mon petit-fils, sans qui je ne serai pas là, et bien sûr, à ma femme qui travaille beaucoup, beaucoup, beaucoup et qui me supporte beaucoup, beaucoup. Donc je vous demande de bien vouloir mentionner cet hommage. Et je n'ai pas fini, parce qu'effectivement notre séance elle va peut-être durer une demi-heure, elle va peut-être durer un peu plus longtemps pas du tout, on verra. »

Monsieur le Maire, Stéphane PONCE : « Le temps nécessaire. »

Alain CAZE : « Le temps nécessaire, vous avez raison pour que l'opposition puisse s'exprimer. Nous ne sommes que deux, mais nous nous exprimerons.

Nous nous exprimerons parce qu'il y a quatre ans, moi j'étais tellement, comme tout le monde le sait, fatigué, usé, tout ce que vous voulez, donc je n'étais pas présent à ce conseil municipal qui donnait des délégations. Il se trouve que maintenant tout va bien, j'ai un petit-fils, je pète le feu, donc je suis là.

Deuxième observation, monsieur le maire je voudrai savoir et je le dis publiquement pourquoi sur deux manifestations auxquelles j'ai participé, bénévolement, sans alcool pour ma part, je me suis fait agresser deux fois. Heureusement, qu'il y avait le bar entre les gens qui m'ont agressé et moi, et aussi, heureusement qu'il y avait les membres bénévoles de chacune de ces associations. Donc je vous le dis, monsieur le maire, je pense très réellement que ma vie est en danger, et peut-être que certains comprendront à la fin de ce conseil municipal. Voilà, je voulais vous dire ça. »

Monsieur le Maire, Stéphane PONCE : « Alors monsieur Caze... »

Alain CAZE : « Je sais, mais je voulais le dire, voilà merci »

Monsieur le Maire, Stéphane PONCE : « J'entends, mais le conseil municipal n'est pas le lieu de débattre... »

Alain CAZE : « Le conseil municipal n'est pas une salle d'enregistrement. Le conseil municipal est un lieu de débat. »

Monsieur le Maire, Stéphane PONCE : « ... Pas sur ce genre de sujet. »

Alain CAZE: « Eh bien, ce genre de sujet, c'est public. »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « Ne me coupez pas la parole, s'il vous plaît. »

Alain CAZE: « Je vous couperais la parole, parce que ma vie... »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « Monsieur CAZE, je ne vous ai pas coupé la parole »

Alain CAZE: « Je m'en fous... Et oui, vous me connaissez. Vous me connaissez très bien, vous avez pas compris ni entendu je vous en ai parlé à part hier. »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « Tout à fait, j'ai entendu... »

Alain CAZE: « Très bien. Je vous remercie. Je vous remercie »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « Monsieur CAZE, ne me coupez pas la parole. Je vous rappelle le règlement intérieur. Si je dois vous expulser je vous expulserais, je vous le dis... »

Alain CAZE « Allez-y, puisque c'est ce que vous voulez »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « C'est pas du tout ça »

Alain CAZE: « Allez-y, puisque c'est ce que vous voulez. »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « Monsieur CAZE, vous n'êtes pas ici au cirque, ni dans un théâtre... »

Alain CAZE: « Vous allez voir que ça va être ni au cirque ni au théâtre. Voilà monsieur PONCE, on continue... C'est bon... »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « Monsieur CAZE, vous portez des accusations graves.»

Alain CAZE « Oui, j'ai rien dit. J'ai juste dit que je me suis fait agresser. »

Monsieur le maire Stéphane PONCÉ : « Je vous invite à porter plainte à la gendarmerie. »

Alain CAZE: « Je ne porterais pas plainte à la gendarmerie parce que je ménage ces gens-là. Voilà, merci. »

(Après avoir été rappelé plusieurs fois à l'ordre par monsieur le Maire, monsieur CAZE poursuit sur les propos de monsieur le Maire par : « oui, bien sûr, c'est ça, bla, blabla »

Stéphane PONCÉ : « Monsieur CAZE soit vous avez quelque chose de sûr de certain et d'établi et à ce moment-là vous portez plainte. Autrement, la diffamation... »

Alain CAZE : « J'ai le droit de m'exprimer, vous le savez... »

Stéphane PONCÉ : « Non, pas dans ce cas-là, ni dans ce cadre ici... »

Alain CAZE : « Si j'ai le droit de m'exprimer... »

Stéphane PONCÉ : « J'entends, ce sera noté au procès-verbal... »

Alain CAZE : « Merci, monsieur le maire. Merci, je me tais, merci » (en continuant de couper la parole)

Stéphane PONCÉ : « Monsieur CAZE, s'il vous plaît. Vous n'êtes pas ici en procédure judiciaire, vous n'êtes pas au tribunal. Vous n'êtes pas en train de plaider. J'entends ce que vous dites ».

Alain CAZE : « Et ben justement, je vais plaider ».

Stéphane PONCÉ : « Donc nous notons cela. Je vous invite à aller porter plainte si c'est réel. »

Alain CAZE : « Je ne porterais pas plainte, je donne des faits. »

Stéphane PONCÉ : « Des faits qui ne sont ni établis et qui sont rapportés par vous sans aucun témoin. »

Alain CAZE : « Oh ben, sans aucun témoin, sans aucun témoin c'est normal vous n'étiez pas là hier... »

Stéphane PONCÉ « A priori, vous me dites que ça a été devant témoin, je vous invite donc à aller à la gendarmerie porter plainte »

Alain CAZE « Je ne le ferais pas, je ne le ferais pas, je vous le dis »

Stéphane PONCÉ « Et bien à ce moment-là, je pense qu'il est de bon ton et de bonne guerre de ne rien dire ».

Alain CAZE « Eh bien c'est dit, c'est bon merci »

Stéphane PONCÉ « Et bien écoutez ce sera noté, comme les remarques que j'ai établies seront notées également »

Alain CAZE « Bien sûr, monsieur le Maire ».

Stéphane PONCÉ « Je tiens également à rappeler qu'un conseil municipal n'est pas le lieu où on rend hommage à sa famille, sauf pour quelque chose de précis qui aurait pu être établi ».

Alain CAZE « Sauf là, sauf là, « *j'adresse par ailleurs mes remerciements à mon épouse Céline, à ma fille Mailys pour leur soutien dans cette mission* » (Alain CAZE site le discours du maire prononcé le jour de son investiture). Donc moi, j'adresse mes remerciements à ma fille, à mon petit-fils et à ma femme, pour leur soutien. Vous les connaissez très bien d'ailleurs. »

Stéphane PONCÉ « C'est noté ».

Alain CAZE « Ben oui, c'est marqué...c'est pas moi qui l'ait marqué ».

Stéphane PONCÉ « Je pense qu'il aurait été mieux de la dire au dernier conseil municipal... ».

Alain CAZE « Mais je n'ai rien à vous dire, et non...et le dernier conseil, ça c'est très bien passé »

Stéphane PONCÉ « ...c'était plus le lieu et la date pour le faire, mais bon... »

Alain CAZE « Merci, c'est fait...c'est fait... »

Stéphane PONCÉ « Donc j'invite tout le monde effectivement à exprimer ses hommages à tous les conseils municipaux pendant six ans... »

Alain CAZE « Mais je vous remercie, vous savez très bien ce que je veux dire... merci »

Stéphane PONCÉ « C'est entendu monsieur CAZE et je souhaiterais que vous arrêtiez de me couper la parole. La moindre des choses, c'est la politesse ; un conseil municipal ... »

Monsieur CAZE continuant de couper la parole, s'esclaffe et dit : « ...et le respect ! »
Monsieur CAZE poursuit sur les propos de monsieur le Maire par : « oui...oui.... »

Stéphane PONCÉ : « ...un conseil est un lieu de démocratie d'échange et pas un lieu où on se coupe la parole et où on est irrespectueux ».

Alain CAZE « Vous avez raison, ne vous inquiétez pas. Sinon on est là jusqu'à 2h du matin. Je vous laisse la parole ».

Stéphane PONCÉ « Je reprends la parole et vous, ce n'est pas à vous de me la remettre ».

Alain CAZE « Vous la reprenez, il n'y a pas de souci monsieur ... »

Stéphane PONCÉ « On est bien d'accord ? »

Alain CAZE « Non, on n'est pas d'accord. Vous avez bien compris, on est pas d'accord ».

Stéphane PONCÉ « Je vous invite à arrêter de vous livrer en spectacle, monsieur CAZE ».

Alain CAZE « Pas de souci, monsieur le maire ».

Stéphane PONCÉ « Ici, on va revenir à des choses sérieuses ».

Alain CAZE « Pas de soucis, tout est sérieux ici... »

Stéphane PONCÉ « ...qui concerne la vie des habitants de Saint-Ours les Roches et pas de votre vie, monsieur CAZE ».

Alain CAZE « Mais monsieur le maire, vous êtes très bon parce que vous êtes directeur des ressources humaines d'une entreprise. C'est votre métier. Je vous invite à faire continuer la séance. Merci ».

Stéphane PONCÉ « Alors, j'étais directeur des ressources humaines, il y a plusieurs années, je suis directeur de secteur ; je tiens à la préciser quand même ».

Alain CAZE « Quand vous êtes venu avec moi et que je vous ai demandé qu'est-ce que vous faisiez vous m'avez dit, je m'occupe des ressources humaines ...Mais c'est pas grave. »

Stéphane PONCÉ « Je pense que le public aujourd'hui parmi nous est venu pour assister à l'ordre du jour et pas pour entendre ce genre de propos. Je vous remercie monsieur CAZE. »

Alain CAZE « Il n'y a pas de soucis. »

Stéphane PONCÉ « Pas d'autres remarque autour de la table. Pas d'autres hommages à rendre »

Alain CAZE « Arrêtez un peu quand même, monsieur le maire. »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, s'il vous plaît. »

Alain CAZE « Vous me cherchez. Merci. »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, je vous rappelle le règlement intérieur. »

Alain CAZE « Justement, on va en parler du règlement intérieur. »

Stéphane PONCÉ « Tout à fait. »

Alain CAZE « Allez-y »

Stéphane PONCÉ « Et si vous continuez comme ça, je pense que malheureusement on va devoir se passer de vos services. »

Alain CAZE « Mais bien sûr, vous vous passerez de mes services, la presse moins... »

Stéphane PONCÉ « ...donc adoption du règlement intérieur du conseil municipal justement. Donc déjà le procès-verbal qui est pour... »

Alain CAZE « Attendez, monsieur le maire, c'est la dernière. Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi la photo qui est dans le couloir là, madame Laëtitia Bardey et moi-même sommes coupées sur la photo qui est dans les couloirs ? C'est une photo qui a été prise pour La Montagne qui est passée dans La Montagne. La moindre des choses, c'est qu'on existe, donc cette photo qui est sous le service du personnel, je vous demande, monsieur le Maire de remettre la photo, de ne pas la couper. Merci. »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, cette photo, elle n'est pas coupée et tout le monde figure dessus, c'est la photo qui a été prise, lors de la soirée... »

Alain CAZE « Par qui monsieur le Maire... ? Hein, allez on passe à autre chose... Nous ne sommes pas là. On voit monsieur RIAHI, avec son écharpe... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, s'il vous plaît. »

Alain CAZE « Merci, monsieur le Maire... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE arrêtez de perturber ce conseil. »

Alain CAZE « Ah oui ! »

Stéphane PONCÉ « Je sais que vous êtes venu là... écoutez les élections sont ce qu'elles sont, les urnes ont parlé... »

Alain CAZE s'esclaffe : « Hé, et oui ! »

Stéphane PONCÉ « et que ça vous plaise ou pas... »

Alain CAZE « Même celle de vice-président, monsieur le maire, ça me plaît pas, non parce que je ne suis pas d'accord... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, s'il vous plaît. »

Alain CAZE « vous êtes sans étiquette, donc même celle de vice-président, alors hein... »

Stéphane PONCÉ « Je vais revenir à la fin. »

Alain CAZE « Mais moi aussi je vais revenir à la fin. »

Stéphane PONCÉ « Les deux candidats à l'élection m'avaient proposé un poste de vice-président : Monsieur Thévenot... »

Alain CAZE « Mais je vous félicite... »

Stéphane PONCÉ « ...et Monsieur Chassaing. Et les deux... »

Alain CAZE « Mais je vous félicite... »

Stéphane PONCÉ « ...étaient bien informés, que j'accepterais pour le bien de la commune le poste de vice-président, dans les deux cas monsieur CAZE. »

Alain CAZE « Vous ne savez pas monsieur le Maire qu'à la fin de l'ordre du jour, à la fin, je vous félicite... voilà, c'est marqué... »

Stéphane PONCÉ « ...On va pouvoir maintenant peut-être passer... »

Alain CAZE « Ben non...je vous féliciterai, je vous féliciterai. »

Stéphane PONCÉ « On va passer maintenant à l'approbation du procès-verbal. »

Alain CAZE « Je suis contre ; donc, pour les raisons que je viens d'évoquer. »

La délibération a été adoptée à la majorité des membres présents et représentés (1 contre A.CAZE).

19 VOTANTS
18 POUR
1 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-023 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

M. Stéphane PONCÉ

Alain CAZE « Monsieur le Maire, ce règlement intérieur est très bien fait, sauf que ce règlement intérieur, il est fait pour que justement nous ne parlions pas, puisque vous allez faire référence au règlement intérieur et que nous ne sommes que deux, donc deux sur 18 ou sur 19 et ben vous allez donc nous limiter dans nos, comme vous venez de le faire d'ailleurs, dans nos interventions.

De même, vous allez nous limiter aussi, comme vous le faites, sur l'expression dans le bulletin municipal. Ce n'est pas grave, c'est la loi. Un jour, vous avez dit la loi, c'est la loi, donc ce règlement intérieur, je vais m'abstenir. Je ne vais pas voter contre, parce que le règlement intérieur il en faut un dans une mairie ; mais je le redis, ça n'est pas fait pour nous juguler. Merci, monsieur le Maire. »

Stéphane PONCÉ « Avant de procéder au vote, le règlement intérieur encadre pour que ça se passe au mieux au niveau des séances. Que dit ce règlement intérieur par rapport à l'expression. Alors déjà, c'est la loi qui fixe le nombre de conseillers par rapport aux résultats

des élections. En fonction, je le rappelle, quasiment 72 % en ce qui nous concerne et 28 % pour vous. »

Alain CAZE « Je vous ai félicité pour ça. »

Stéphane PONCÉ « Je vous remercie, et c'est noté. »

Alain CAZE « Et, je vous ai félicité. Je crois d'ailleurs qu'il y avait cent cinquante personnes et que nous avons très bien cohabité. »

Stéphane PONCÉ « Donc la loi accorde deux postes à l'opposition et 17 pour la majorité. Concernant l'expression. Je ne vous empêche pas de vous exprimer. »

Alain CAZE « Merci. »

Stéphane PONCÉ « Et dans le règlement intérieur, dont vous faites référence, il est fait état que pour chaque délibération, c'est limité à 10 minutes. »

Alain CAZE « C'est bon on est bon »

Stéphane PONCÉ « Il me semble que 10 minutes, pour chaque délibération, pour chaque personne qui veut s'exprimer, la démocratie des représentants, vous faites 19 multiplié par 10 minutes et il me semble que ça fait 190 minutes. Pour chaque délibération, multipliez aujourd'hui par 34... »

Alain CAZE « Non, mais je m'étais dit, nous ne représentons nous que 287 personnes, on est bien d'accord... »

Stéphane PONCÉ « Mais vous êtes représentant comme nous. »

Alain CAZE « D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle j'ai créé un site. C'est pour que... nous avons créé un site, c'est pour que les gens soient au courant. Voilà, c'est tout... et pour que à 4h du matin on ne soit pas en train de se poser plein de questions, parce que tous... on est tous fatigués à 4h du matin. La délibération de RLV, elle a duré plus de 4 heures pour vous voter. C'est tout le temps comme ça. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement. Voilà monsieur le Maire. »

Stéphane PONCÉ « Pour en terminer... »

Alain CAZE « Merci. »

Stéphane PONCÉ « ... 10 minutes, pour chaque conseiller à chaque délibération, me semble suffisant, voir si ça nécessitait également plus, c'est prévu que j'accorderai plus de temps en fonction des sujets à débattre et de leur importance. Ça pourrait être pourquoi pas 20 minutes ou 30 minutes de temps nécessaire... »

Alain CAZE « Et bien donc, je vote contre quand même parce que ça m'empêche de m'exprimer, de s'exprimer, ça nous empêche de nous exprimer. »

Stéphane PONCÉ « On en a pris note. »

Alain CAZE « Deuxième chose, vous nous opposez au règlement intérieur pour nous, parce qu'il y a il y a deux ans, trois ans, vous nous avez accordé des locaux, et puis je vous ai demandé, il y a une semaine maintenant 15 jours, de nous accorder des locaux. Vous pouvez

m'accorder le placard, on s'en fout, je veux juste des locaux pour pouvoir travailler, plutôt que d'être dehors.

Alors vous m'avez répondu, et vous m'avez opposé le règlement intérieur. Eh bien je vous dis que ce n'est pas normal, donc vous ne m'avez même pas parlé de ça, il est légitime que la population sache que vous avez refusé. Voilà c'est tout...merci...au motif du règlement intérieur. »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, C'est inexact, la réponse était largement motivée, non pas par rapport au règlement intérieur, mais pour d'autres raisons, donc je vous invite à venir avec votre courrier pour le lire au prochain conseil municipal. »

Alain CAZE « Mais vous croyez que je vais attendre dans deux mois pour les réponses, j'ai une vie de famille comme vous monsieur... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, la réponse, vous l'avez déjà eu, elle ne changera pas. »

Alain CAZE « Et ben le tribunal en décidera, rien de plus. »

Stéphane PONCÉ « Non mais attendez monsieur CAZE, le conseiller... »

Monsieur CAZE continue de couper la parole à monsieur le Maire, et prend à partie M. Philippe BEUNIER, conseiller municipal délégué.

Alain CAZE « Vous parlez monsieur BEUNIER, il vous manque votre femme... »

Stéphane PONCÉ « ... Monsieur CAZE, monsieur CAZE...soyez correct, s'il vous plaît. Tout le monde l'est vis-à-vis vous. »

Alain CAZE « Ben oui...ben oui... »

Stéphane PONCÉ « ...Tout le monde l'est. »

Alain CAZE « Ben oui, moi aussi... »

Stéphane PONCÉ « Donc la réponse, comme la réponse n'a pas l'air de vous satisfaire et qu'elle était largement motivée, je vais demander à notre conseil de vous répondre, qui est maître Gilles-Jean Portejoie, que vous connaissez bien, il me semble. »

Alain CAZE « He... ! »

Stéphane PONCÉ « ...Il va vous répondre et vous éclaircir sur le sujet. »

Alain CAZE « Eh bien pourquoi vous dites, « que je le connaissais bien il me semble... » ? »

Stéphane PONCÉ « Parce que vous m'avez écrit et à d'autres ici même, il y a quelques temps, en faisant état que c'était votre ami. »

Alain CAZE « Eh bien ça tombe bien, parce qu'à 1h30 de l'après-midi, j'étais avec Gilles... »

Stéphane PONCÉ « Et bien justement, vous voyez... »

Alain CAZE « Et ben voilà... et ben vous demanderez donc à Gilles, de donner mon avis, de donner son avis... »

Stéphane PONCÉ « Il va vous écrire. »

Alain CAZE « Ça tombe bien parce que quand je lui ai demandé s'il était le conseil de la ville tout à l'heure à 1h30 et ben il m'a répondu peut-être, peut-être pas, et bien que Gilles m'écrive, il n'y a pas de problèmes. »

Stéphane PONCÉ « Ce sera le cas monsieur CAZE. »

Alain CAZE « Il n'y pas de problèmes. Je vous remercie. »

Stéphane PONCÉ « Ce sera le cas et la réponse que vous citez, je l'interrogerai sur le sujet... »

Alain CAZE « He ! Et oui...et oui...et oui... »

Stéphane PONCÉ « ... pour bien le connaître... »

Alain CAZE « Et oui...et bien sûr... »

Stéphane PONCÉ « notamment, car c'est lui qui nous suit pour les gens du voyage d'ailleurs. »

Alain CAZE « Et bien oui...je lui ai demandé... »

Stéphane PONCÉ « ... donc pour l'avoir écrit et vous le savez bien, c'est lui qui va répondre comme vous n'êtes pas satisfait de mes réponses, il va vous écrire, soyez rassuré. »

Alain CAZE « Et bien il me répondra... Je suis pas rassuré, ce qui me rassure, c'est que vous êtes au courant du fait que j'étais à 13h30 dans son bureau et que Gilles... »

Stéphane PONCÉ « Non, pas du tout. »

Alain CAZE « ... et que Gilles m'a reçu, et qu'il m'a dit... »

Stéphane PONCÉ « absolument pas... »

Alain CAZE « ... et ben voilà je vous le dis...merci ! »

Stéphane PONCÉ « Alors, on va maintenant... »

Alain CAZE « ... Et oui, c'était prévisible. Si je voulais vous prendre comme maire, je vous avais dit que vous seriez maire... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE ... »

Alain CAZE « Je vais vous dire monsieur pourquoi je vous ai dit que vous seriez maire ; parce que moi j'avais décidé qu'à 67 ans, la date de décès de ma mère, j'arrêtais d'être maire. J'ai 67 ans. Donc si vous étiez resté avec moi, vous seriez maire. Voilà... »

Stéphane PONCÉ « On ne va pas ... »

Un brouhaha se fait dans l'assistance, à la fois dans le public présent venu assisté à la séance et les membres du conseil, lassés par les interruptions intempestives de M. CAZE.

Stéphane PONCÉ « Je vous rappelle que... »

Alain CAZE « Merci... »

Monsieur Alain RIAHI, 4^e adjoint « C'est juste pour dire que M. Caze a eu un bureau de l'opposition depuis 2023... »

Alain CAZE « Oui et je l'ai rendu d'ailleurs... parce que M. PONCE me l'a demandé. »

Monsieur Alain RIAHI, 4^e adjoint « Vous ne l'avez jamais utilisé pendant 3 ans... »

Alain CAZE « Mais bien sur... mais monsieur, monsieur RIAHI, vous pouvez le mettre, mais monsieur Alain RIAHI... »

Stéphane PONCÉ « Je vous invite... »

Alain CAZE « Mais monsieur Alain RIAHI, vous voulez que je vous parle de la nacelle... On va parler de la nacelle... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE ... »

Alain CAZE « On va parler de la nacelle monsieur RIAHI... Et oui, on va parler de la nacelle... Mais si on va parler de la nacelle... »

Un nouveau brouhaha généralisé se manifeste face à l'insistance de monsieur CAZE à monopoliser la parole, hors du cadre de l'ordre du jour.

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, il y a un ordre du jour, on va s'y tenir. »

Alain CAZE « Non !!! On va parler de la nacelle ! On va parler de la nacelle ! Et oui... ! »

Stéphane PONCÉ « Ce n'est pas à l'ordre du jour. »

Alain CAZE « Mais c'est pas à l'ordre du jour ! Mais ça fait rien, on parlera de la nacelle ! »

Stéphane PONCÉ « Si vous avez des choses à exprimer, je vous invite à faire un courrier... »

Alain CAZE « Mais monsieur RIAHI est adjoint ! »

Stéphane PONCÉ « Vous en faites plusieurs... »

Alain CAZE « Mais je vais pas vous faire un courrier, je vous ai dit, on parlera de la nacelle ! »

Stéphane PONCÉ « ... et bien après ce conseil... »

Alain CAZE « Mais non ! Mais non ! Ce conseil... comme vous allez en faire un dans deux mois, moi je m'exprime et après je vous laisse tranquille. »

Stéphane PONCÉ « Ce n'est pas le lieu... »

Alain CAZE « Mais ce n'est pas le lieu, mais c'est le lieu d'expression. Le conseil n'est pas... »

Stéphane PONCÉ « Non, non, non... »

Alain CAZE « ... Il y a 4 ans donc, quand tout le monde a claqué la porte, j'étais pas là, hein ! Quand Coralie est partie, j'étais pas là ! Donc, ça s'est passé de la même manière ! »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE, on ne va pas revenir en arrière... »

Monsieur CAZE émet un râle: Ba, ah, ah, ah ! ah, ah, ah !

Alain CAZE « C'est pas parce que vous avez largement gagné...vous pouvez y aller... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE... »

Alain CAZE « Et oui...et oui... »

Stéphane PONCÉ « Aujourd'hui, on a un ordre du jour... »

Alain CAZE « ...Merci ! Eh ben je vous ai même demandé de l'agrandir pour les questions diverses. Et voilà...les questions diverses... »

Stéphane PONCÉ « On a aujourd'hui, en plus du public... »

Alain CAZE « ... et ben oui heureusement qu'il y a du public... »

Stéphane PONCÉ « ...le public n'est pas venu pour entendre ce genre de propos... »

Alain CAZE « ...mais le public me connaisse...et ben si le public il est venu...et demain, il aura tout le contenu de nos interventions...et voilà ! »

Stéphane PONCÉ « ...qu'il ait envie de vous entendre en monologue toute la soirée, je ne le pense pas... »

Alain CAZE « Et oui bien sur...vous inquiétez pas, le site Saint-Ours en mouvement existe ! »

Stéphane PONCÉ « Et bien faites le fonctionner ! »

Alain CAZE « Et bien je vais le faire fonctionner, pas de problème ! »

Stéphane PONCÉ « Donc adoption du règlement intérieur, d'autres remarques ? »

Alain CAZE « Je demande à ce que vous preniez ma motivation pour l'adoption, le refus d'adopter le règlement. Voilà merci ! »

Stéphane PONCÉ « C'est noté. »

Alain CAZE « Et ben oui...et ben oui... »

Stéphane PONCÉ « Un refus. Abstention. Donc, majorité. »

La délibération a été adoptée à la majorité des membres présents et représentés (1 contre A.CAZE).

19 VOTANTS
18 POUR
1 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-024 : Budget annexe locaux commerciaux - Compte Financier Unique 2025

Mme. Pascale DUBOEUF

Lors de l'examen et du vote du CFU, le maire se retire de la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. La présidence de séance est alors assurée par le conseiller municipal désigné à cet effet, qui conduit les débats, fournit toute explication utile, et procède au vote, à savoir Madame Pascale Duboeuf, 1^{ère} adjointe aux finances.

Alain CAZE « Pardon, madame, ce sont les comptes de 2025 ? »

Mme Pascale DUBOEUF, 1^{ère} adjointe « Oui, le CFU, Compte Financier Unique, correspond aux comptes de 2025. »

Alain CAZE « Ok merci, oui oui, vous inquiétez pas...merci. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1^{ère} adjointe « Les 4 délibérations suivantes vont porter sur le CFU des budgets annexes et du budget principal. Le Compte Financier Unique (CFU), c'est un document qui retrace l'exécution effective du budget et qui rend compte de l'état des finances de la commune.

Donc dans un premier temps, nous allons regarder le budget annexe des locaux commerciaux. C'est le dernier budget 2025, puisque par une délibération du, il a été décidé de le clôturer, et de réintégrer son résultat au budget principal, pour des raisons de simplification administrative, sans incidence sur le contrôle des comptes. Les recettes réalisées pour les locaux commerciaux sont d'un montant de 38 793 Euros en investissement, et des dépenses pour 20 781 Euros ; en fonctionnement, 41 116 Euros de recettes, et 4 414 Euros de dépenses réalisées. Il y avait un déficit de 105 274 Euros, ce qui nous fait aujourd'hui un cumul en déficit de 87 261 Euros en investissement, et 36 701 Euros en fonctionnement, en crédits. Ce qui nous fait un déficit total de 50 559 Euros. Sachant qu'en 2023, ce déficit était d'environ 163 000 Euros. »

La délibération a été adoptée à la majorité des membres présents et représentés (1 contre A.CAZE).

19 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-025 : Budget annexe CCAS - Compte Financier Unique 2025

Mme Pascale DUBOEUF

Le Compte Financier Unique (CFU) du CCAS, il n'y a qu'une partie fonctionnement, il n'y a pas d'investissement au CCAS. En recettes de fonctionnement, il y a le reversement du budget principal, les dépenses s'élèvent à 8110 Euros qui correspondent au repas des aînés, ainsi que les colis et des accompagnements pour les personnes qui sont en situation de précarité. La réalisation de ce budget, il y a un déficit de 2354 Euros, un résultat antérieur de 6379 Euros, ce qui nous fait aujourd'hui un résultat cumulé de 4024 Euros.

Il est proposé de procéder au vote.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-026 : Budget annexe Section des Fontêtes - Compte Financier Unique 2025

Mme Pascale DUBOEUF

Pour le CFU de la section des Fontêtes, il y a eu 97 734 Euros de recettes de fonctionnement, principalement dues au volcan de Lemptegy, ainsi qu'un loyer d'une maison, et un reversement du SMGF à l'ensemble des sections, et à hauteur de 11 000 Euros pour la section des Fontêtes. En dépenses, 49616 Euros. En investissement des recettes pour 6306 Euros et 25287 Euros de dépenses ; ce qui nous fait un résultat cumulé de 139 703 Euros en investissement et de 351 742 Euros en fonctionnement.
Il est proposé de procéder au vote.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-027 : Budget principal commune - Compte Financier Unique 2025

Mme Pascale DUBOEUF

Le CFU du budget principal, donc en recettes d'investissement 687 971 Euros avec un reste à réaliser de 297 000 Euros, toujours en investissement 603 459 Euros de dépenses réalisées, avec des restes à réaliser pour 183 281 Euros. En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 906 268 Euros, et les dépenses pour un montant de 1 681 917 Euros. Le solde de réalisation en investissement de 84 511 Euros et de 224 351 Euros en fonctionnement. Le résultat antérieur en investissement présentait un déficit de 333 763 Euros, et un crédit en de 701 534 Euros ; ce qui nous fait un résultat cumulé, avec un déficit en investissement de 135 493 Euros, et en fonctionnement, un excédent de 925 885 Euros.

A l'issue du vote du CFU, monsieur le Maire reprend sa place.

Les 6 délibérations suivantes vont porter d'abord d'une part sur l'affectation de résultats des budgets annexes CCAS, et section des Fontêtes, ainsi que le budget principal, puis sur leurs budgets primitifs.

L'affectation de résultat consiste à décider comment est utilisé le résultat budgétaire de la commune (excédent ou déficit) après la clôture de l'exercice. Le conseil municipal choisit de l'affecter, par exemple, en report, en réserve ou en financement de nouveaux projets dans le cadre de l'élaboration des nouveaux budgets.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-028 : Budget annexe CCAS - Affectation de résultat 2025

Mme Pascale DUBOEUF

L'affectation du résultat du CCAS correspond à un report excédentaire en fonctionnement de 4 024,28 Euros.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-029 : Budget annexe CCAS - Budget primitif 2026

Mme Pascale DUBOEUF

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Le budget primitif du budget annexe CCAS pour l'année 2026, est présenté en équilibre en section de fonctionnement :

- Section de Fonctionnement : 10 784,28 €
- Section d'Investissement : 0,00 €

Soit un total budgétaire de 10 784,28 €. »

Alain CAZE « Je voudrai poser une question s'il vous plaît. Le budget du CCAS, apparemment est en baisse de 10 000 à 6 000... Est-ce que c'est le cas ? »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Le budget du CCAS ? Non, il n'est pas en baisse. »

Alain CAZE « Mme la 1^{ère} adjointe...est-ce que c'est le cas ? Il semblerait au vu des documents budgétaires que vous nous avez communiqués...est-ce que c'est le cas ? »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Non, il n'est pas en baisse, puisque nous le votons à hauteur de 10 784 Euros. »

Alain CAZE « Ok, je vous remercie, c'est tout, très bien. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Alain CAZE « Je voudrai faire une observation. Comme j'ai 67 ans, j'aimerais bien participer au prochain repas du CCAS et ne pas être mis de côté lorsque je demande de venir au repas du

CCAS, comme la dernière fois, merci monsieur le Maire. On a mis à quel âge l'âge du repas ? »

Monsieur Alain RIAHI, 4^e adjoint répond 68 ans.

Alain CAZE « Ah bah je viendrai pas. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1^{ère} adjointe « Vous pourrez participer quand vous aurez l'âge. »

Alain CAZE « Voilà je voulais juste vous le faire remarquer parce que nous avons demandé avec quelques élus de l'opposition à être présents. Et puis on m'a dit que la salle était pleine. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1^{ère} adjointe « Oui tout à fait. »

Alain CAZE « Oui bien sûr ... bien sûr. Mais vous savez, moi je pense, je vous le dis je vous dis que je ne suis pas venu au repas du CCAS, auquel j'aurais bien aimé venir et parce que vous m'avez répondu la veille ou l'avant-veille que je ne pouvais pas venir. Bah j'attendrai 68 heures, merci. »

Stéphane PONCÉ « Pour raison de place et l'année d'avant vous y étiez. »

Alain CAZE « Ouais et heureusement, d'ailleurs... »

Stéphane PONCÉ « Parce qu'il y avait la place... »

Alain CAZE « Et si vous vous souvenez bien, j'y étais, mais j'étais seul à une table et vous, vous étiez de l'autre côté et vous ne m'avez pas pris sur cette table, mais c'est pas grave, je ferai pas chagrin d'amour. »

Nouveau Brouhaha

Stéphane PONCÉ « J'espère bien... »

M. CAZE s'adressant à madame la première adjointe « Merci, merci, madame. Je vous donnerai tous les noms qu'il y avait sur la table, et puis moi j'étais au milieu... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE... »

M. CAZE « Mais non, mais monsieur CAZE ... »

Stéphane PONCÉ « Je pense dire y a peu d'intérêt... »

M. CAZE « Il y a peu d'intérêt, bien sûr, il y a peu d'intérêt à comprendre pourquoi je n'étais pas au repas du CCAS, je vous le dis, voilà. »

Stéphane PONCÉ « Vous avez eu les explications nécessaires. »

M. CAZE « Vous ne donnez pas les explications nécessaires... »

Stéphane PONCÉ « On va passer à la libération suivante. »

M. CAZE « J'ai le droit de vous le dire... »

Angélique BONJEAN 5^e adjointe « Les conseillers municipaux n'ont pas été invités, il y avait uniquement les membres du CCAS, et donc les conseillers municipaux membres du CCAS. »

Monsieur Alain RIAHI, 4è adjoint « J'y suis jamais allé encore »

Angélique BONJEAN 5è adjointe « Et il n'y avait plus de place pour les autres... »

M. CAZE « Je vous remercie, c'est tout, c'était un fait. »

Angélique BONJEAN 5è adjointe « Les autres de la majorité n'ont pas été invités. »

M. CAZE « Madame, vous êtes une grande sportive, je vous avais pris comme conseillère municipale déléguée, vous avez été courir avec moi et vous êtes adjointe, je dis juste que je n'étais pas présent. J'explique pourquoi. Merci. Merci madame, merci madame. »

Stéphane PONCÉ « C'est entendu »

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-030 : Budget annexe Section des Fontêtes - Affectation de résultat 2025

Mme Pascale DUBOEUF

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe reprend la parole pour délibérer sur l'affectation du résultat de la commission syndicale des Fontêtes.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-031 : Budget annexe Section des Fontêtes - Budget primitif 2026

Mme Pascale DUBOEUF

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Le budget primitif du budget annexe de la section des Fontêtes pour l'année 2026, est présenté en équilibre sur chacune des sections de fonctionnement et d'investissement pour des montants de :

- Section de Fonctionnement : 398 547,30 €
- Section d'Investissement : 398 661,25 €

Soit un total budgétaire de 797 208.55 €. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-032 : Budget principal commune - Affectation de résultat 2025

Mme Pascale DUBOEUF

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Nous allons procéder à l'affectation du résultat du budget principal : *report excédentaire en fonctionnement de 700 000 Euros, besoin de*

financement de la section d'investissement 135 493, 19 Euros, avec une affectation complémentaire « en réserves » de 90 382, 74 Euros, soit un total de 225 885, 93 Euros à l'article 1068 de la section recettes en investissement. »

M. CAZE « Je peux poser une question. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Oui. »

M. CAZE « Apparemment, au budget des Fontêtes, que je vais approuver, bien sûr, il y a 398 661, 25 € de travaux. Est-ce que ces travaux sont passés, à venir, en cours ? »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « En investissement, ce n'est pas fait, il s'agit d'un prévisionnel budgétaire. »

M. CAZE « Je vous remercie. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-033 : Budget principal commune - Budget primitif 2026

Mme Pascale DUBOEUF

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Nous allons procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2026 intégrant les dépenses et recettes du budget annexe locaux commerciaux (déficit section investissement 87 261, 84 Euros ; excédent fonctionnement 36 701,92 Euros), est présenté en équilibre sur chacune des sections de fonctionnement et d'investissement est de :

- Section de Fonctionnement : 2 278 278,72 €
 - Section d'Investissement : 1 208 693,78 €
- Soit un total budgétaire de 3 486 972,50 €. »

M. CAZE « J'ai une intervention à faire, si vous permettez. Donc on est à la délibération numéro 12 du budget principal de la commune budget primitif. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Oui, tout à fait. »

M. CAZE « Alors je vous laisserai ces documents, comme ça vous vous pourrez, comme ça va me prendre malheureusement plus de 10 minutes, pour vous dire que lors de mon départ le 21 novembre 2022, à 9h11 et 26 secondes, et oui, il y avait un excédent de 522 348 euros. Ce document est celui de la trésorerie 522 348 euros. Il y avait en banque, en trésorerie, 1 852 882 euros.

Je demande à ce que ces chiffres soient publiés parce que je ne vais pas passer les 20 prochaines années de ma vie à entendre dire, ce que monsieur, vous avez légitimement fait en campagne, dire que j'ai vidé les caisses.

Si on ne m'avait pas dit que j'avais vidé les caisses, je ne serais pas là en train... je serai là, mais tranquille.

Donc voilà les chiffres. 21 novembre 2022, ils sont là. Je demande à ce qu'ils soient publics. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe essaie de prendre la parole.

M. CAZE « Bilan de Saint-Ours les roches. Vous allez m'empêcher de parler. Bilan de Saint-les-oches. Fin 2022...

Madame Beunier m'a empêché de parler à la réunion publique, à ma réunion publique, maître Beunier, je peux peut-être quand même vous donner des chiffres. Fin 2022, la trésorerie disponible de la commune auprès du trésor public était de 1 480 762, comme en atteste le compte financier unique de 2022.

La trésorerie a baissé en 2022 – 2023.

La CAF, capacité d'autofinancement, la CAF n'a été positive en 2022...3.

Bon, je vous laisse le compte au trésor, le bilan du compte financier unique de 2022, la capacité d'autofinancement brut, structurant, faible, en fin de mandat. »

Stéphane PONCÉ « Monsieur CAZE... »

M. CAZE « ...Ben ouais c'est l'audit...une capacité d'autofinancement nette au plus bas depuis 2024. Et ben voilà, budget principal, nous constatons un effet ciseau marqué dans le budget primitif du budget principal de la commune, dans la mesure où les dépenses réelles de fonctionnement augmentent bien plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe réessaie de prendre la parole.

M. CAZE « ...je peux parler, je vous le laisse, vous le contesterez après.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 9 %, plus 161 032,84 euros ; quand les recettes réelles du fonctionnement net ne progressent que de 8 %, 120 186, 72 €.

Dans ces conditions, l'épargne brute prévisionnelle est négative : moins 358 292 euros, et ne permettrait pas le financement, le remboursement...le paiement...

Excusez-moi, mais c'est le dentiste qui m'a, à chaque fois que je viens ici, à force, je suis obligé de zozoter...

...et ne permettrait pas de financer le remboursement des emprunts qui s'élèvent à 83 795 euros. C'est l'excédent de fonctionnement reporté de 2025 (700 000 €) qui permet le remboursement. Tous les postes de dépense de fonctionnement sont en augmentation et aucun effort manifeste d'économie n'est réellement relevé dans le budget. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Alors, monsieur CAZE ... »

M. CAZE « ...ces mesures d'économie sont importantes à l'heure où il était à plus de 4 millions d'euros de dettes et que les enveloppes de subvention de la DSIL ont fortement baissé respectivement 300 000 € et d'un million d'euros... »

Nouvelle tentative de Mme Duboeuf et de monsieur le Maire

M. CAZE « ...Les charges à caractère général et des dépenses de personnel augmentent de manière importante. Les autres charges, bien sûr, vous allez dire que c'est de ma faute, les autres charges de gestion augmentent de plus de 50 000 euros. Les indemnités versées aux élus passent de 88 000 euros à 97 000 euros, et oui...

A l'inverse, la subvention versée au CCAS, baisserait...Vous pouvez sourire. C'est une analyse faite par... vous êtes bien et donc..., il a fallu que je la fasse en quatre jours, et oui, madame, et oui madame... »

Nouveau brouhaha, nouvelle tentative de Mme Duboeuf et de monsieur le Maire de reprendre la parole...

M. CAZE « ...oui de lourds travaux au budget des Fontêtes ; de lourds travaux sont programmés en 2026. Le budget annexe, semble ans le même temps, reverser 100 000 euros au budget principal de la commune.

Par ailleurs, le budget annexe vire à sa section d'investissement, la de 248 181,30. Cette dernière opération est une opération d'ordre, comme ça fait, on fait des opérations d'ordre sans impact sur la trésorerie, ce qui signifie concrètement que la commune va prélever sur sa trésorerie disponible pour financer les travaux de 298 661... »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Nous n'avons pas du tout la même version du budget, M. CAZE... »

Stéphane PONCÉ « On les versera en annexe... »

M. CAZE « Vous les verserez en annexe, demain, ils seront sur le site, voilà ! »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « C'est des fausses informations. »

Nouveau brouhaha

M. CAZE « Mais je cherche pas, je donne des explications, merci. Merci, madame. »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Au compte 023 il y a un montant de virement à la section d'investissement de 310 000 euros, qui nous permet dans un premier temps de rembourser nos dettes de 83 000 €, et on est largement positif pour payer nos investissements futurs. Et les 700 000 € dont vous parlez, c'est un résultat reporté. »

M. CAZE « Bah je vous remercie de la réponse. Moi j'ai donné ces chiffres... »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Nous n'avons pas la même interprétation des chiffres... »

M. CAZE « comme d'habitude, comme dans tous les débats, madame... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur Caze, nous ne sommes plus en période électorale. »

M. CAZE « Bah oui, mais moi je suis conseiller municipal, je vous l'ai dit... merci. »

Stéphane PONCÉ « J'ai écouté ce que vous avez dit et je vous rappelle ce document que vous aviez reçu...lors d'un conseil municipal. »

M. CAZE « Bien sûr... mais il ne me met jamais en cause, il ne me met pas en cause. »

Stéphane PONCÉ « L'analyse financière de la commune de Saint-Ours les Roches réalisé en 2023, par la DGFIP sur la période 2017-2022. »

M. CAZE « Ouais, ouais bien sûr...mais monsieur Poncé, je l'ai approuvé, j'ai aucun problème. »

Stéphane PONCÉ « Je vous en rappelle quelques lignes, et il sera annexé aussi... »

M. CAZE « Mais allez-y, bien sûr, bien sûr...que l'audit de la DGFIP »

Stéphane PONCÉ « Les produits sont en quasi-stagnation par rapport à 2017. »

M. CAZE « Mais bien sûr, »

Stéphane PONCÉ « Alors que les charges bondissent de 27 % sur la même période. »

M. CAZE « Et ben oui... »

Stéphane PONCÉ « Les ressources fiscales ont diminué de près de 8 %. Avec des taux d'imposition assez modérés, la commune peut encore actionner, le levier fiscal si nécessaire. »

M. CAZE « Mais bien sûr, »

Stéphane PONCÉ « ...En 3, le poids croissant des dépenses incompressibles réduit les marges de manœuvre. »

M. CAZE « Et oui... »

Stéphane PONCÉ « La capacité d'autofinancement brut tombe sous le seuil d'alerte de 10 % 2022. »

M. CAZE « Et oui...et oui...mais vous étiez mon adjoint aux finances, voilà... »

Stéphane PONCÉ « C'est votre mandat, et c'est la raison pour laquelle nous avons démissionné. »

M. CAZE « Bien sûr que non ! Vous avez démissionné pour d'autres raisons »

Stéphane PONCÉ « Et nous avons bien fait...Écoutez là, je vais vous rappeler la suite que tout le monde l'entende... »

M. CAZE Mais oui, vous pouvez, j'ai voté pour l'audit

Stéphane PONCÉ « et laisse un solde net insuffisant après paiement des annuités de la dette »

M. CAZE « Mais non, mais non...c'est un mensonge »

Brouhaha

Stéphane PONCÉ « Des dépenses d'équipement élevées, financées par un emprunt, des dotations et subventions n'ont pas grevé le niveau d'endettement qui est très faible »

M. CAZE « Mais allez-y...En 2022..., alors expliquez-moi pourquoi, on me met la meilleure notation au moment où vous êtes partis ? »

Stéphane PONCÉ « Écoutez la fin, quand même monsieur CAZE, je pense que tout le monde a envie de l'entendre. »

M. CAZE « Mais j'ai envie de l'entendre d'ailleurs, ça ne me dérange pas. »

Stéphane PONCÉ « Le fonds de roulement confortable jusqu'à présent et consolidé par le solde positive de la section des Fontêtes... »

M. CAZE « Eh ben bien sûr »

Stéphane PONCÉ « ... dégage une trésorerie abondante au 31 décembre 2022. Là, nous

sommes d'accord, monsieur Caze, mais attendez la suite... »

M. CAZE « Enfin d'accord quand même ! »

Stéphane PONCÉ « Après, « qui baissera fortement sous l'effet des engagements des dépenses contractées en 2022 »

M. CAZE « Mais bien sûr... »

Stéphane PONCÉ « ... au-delà des autorisations budgétaires »

M. CAZE « On a fait des ateliers municipaux ! »

Brouhaha

Stéphane PONCÉ « Et le rapport se termine ainsi : « avec un solde positif de 1 481 000 € au 31 décembre 2022, la trésorerie de la commune représente 336 jours de charges réelles de fonctionnement et de remboursement de capital de la dette. »

M. CAZE « Mais bien sûr, mais bien sûr...je vous l'avais bien dit... »

Stéphane PONCÉ « La dernière phrase, écoutez, »

M. CAZE « Vous inquiétez pas, je suis en pleine, vous pouvez y aller »

Stéphane PONCÉ « Moi aussi, vous avez remarqué...Mais le paiement des restes à réaliser va en absorber plus de 70 %. »

M. CAZE « Et ben oui, et alors...et alors, et alors ! »

Stéphane PONCÉ « Et attendez, « la commune devra emprunter afin de couvrir une partie de ses engagements. »

M. CAZE « Mais bien sûr, je vous ai dit qu'il fallait emprunter vous voyez...et oui ! »

Stéphane PONCÉ « nous avons démissionné. »

M. CAZE « Mais non... »

Stéphane PONCÉ « Nous avons relevé les comptes de la commune... »

M. CAZE « Mais bien sûr »

Stéphane PONCÉ « Et aujourd'hui la trésorerie, on l'a relevée. »

M. CAZE « Non, je viens de vous dire que n'avez rien relevé...vous n'avez rien relevé ! »

Stéphane PONCÉ « Je vous la ferai parvenir »

M. CAZE « Mais moi je vous l'envoie et ce sera demain sur site Internet ! Vous n'avez rien relevé. Vous avez géré, vous avez rien relevé. »

Stéphane PONCÉ « On n'a pas emprunté monsieur Caze...vous voyez c'est pour ça qu'on était parti, monsieur Caze, parce qu'il n'y avait plus d'argent dans les caisses. »

M. CAZE « Vous rigolez, vous rigolez vous dites des mensonges...tout le monde le sait, vous dîtes des mensonges... »

Stéphane PONCÉ « Monsieur Caze, c'est la DGFIP »

M. CAZE « Mais la DGFIP, vous savez, vous inquiétez pas ! »

Stéphane PONCÉ « Attaquez la DGIP au tribunal M. Caze... »

M. CAZE « Mais non, je vous dis que c'est faux...Mais vous inquiétez pas, je ne mets jamais en cause un fonctionnaire de l'administration. »

Stéphane PONCÉ « Toutes les observations ont été transmises. »

M. CAZE « Mais non. Mais non... »

Brouhaha

Une voix dit « Passons au vote », M. Caze, après déjà plusieurs réflexions en début de séance à l'attention de M. Beunier s'adresse à lui, en l'apostrophant « M. Beunier, ce n'est pas vous qui dîtes si on passe au vote ! »

M. BEUNIER : « Ce n'est pas moi qui l'ai dit M. CAZE»

M. CHAMBRE : « C'est moi qui l'ai dit »

Brouhaha

M. BEUNIER : « Je pense qu'on va s'occuper de son cas... »

M. CAZE « Mais bien sûr, vous m'avez envoyé votre femme... »

Stéphane PONCÉ « M. Caze s'il vous plaît »

M. CAZE « Je vous ferai noter qu'il vient de dire « Je pense qu'on va s'occuper de son cas » ! Ok...donc vous venez de dire je pense qu'on va s'occuper de son cas ! »

Stéphane PONCÉ « Monsieur Caze, il n'y a pas d'agressivité particulière... »

M. CAZE Ben non, y a pas de soucis

Stéphane PONCÉ Il va vous faire des réponses par rapport à ce que vous lui avez dit

M. BEUNIER Je vais vous faire des réponses

Stéphane PONCÉ Il ne faut pas l'interpréter autrement

M. CAZE Mais bien sûr, allez-y, y a pas de soucis M. Beunier

M. BEUNIER Pas de soucis

M. CAZE Pas de problèmes

La délibération a été adoptée à la majorité des membres présents et représentés (1 contre A.CAZE).

19 VOTANTS
18 POUR
1 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-034 : Attribution des subventions affectées

Mme Angélique BONJEAN

Madame Angélique BONJEAN rappelle que le budget primitif 2026 prévoit une enveloppe de 22 000€ au C/65741 pour les subventions aux associations sans toutefois en préciser la répartition. *Suite à l'étude des dossiers déposés par les associations de la commune, les subventions affectées suivantes sont proposées aux votes soit un total de 17 850.*

ASSOCIATION	SUBVENTION 2026
AAPPMA Pêche	200 €
Amicale des anciens Pompiers	150 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	900 €
A.S Foot	2 500 €
Choeur des Puys	500 €
Club des Roches	600 €
Club du 3ème "des Puys"	300 €
Club Gym Loisir	900 €
Club Pétanque - "Joyeux Cochonnet"	800 €
Comité de Jumelage - Pontgibaud Sioule et Morge	400 €
Comité des Fêtes	3 100 €
Conscrits	400 €
Coureur des Cheires	300 €
Ecole Ouverte	2 000 €
Loisirs Créatifs "Ré'Création"	600 €
Puech'Band	400 €
Renault Family 63	100 €
Saint Ours Danses Plaisir	700 €
Tennis Club	400 €
UNC AFN	800 €
Val de Sioule (foot enfants)	200 €
Vieilles Volkswagen Volcaniques	100 €
TOTAL	17 850 €

Angélique BONJEAN 5è adjointe « Je tiens à préciser que nous avons pris en compte les

dossiers qui ont été déposés et que nous avons relancé les associations concernées. Et tout le monde n'a pas déposé de dossier, donc toutes les associations n'ont pas de subvention. Je pense que monsieur CAZE ne prend pas part au vote pour le Comité des Fêtes, en tant que membre du bureau... »

M. CAZE « Ni pour la pétanque... »

Angélique BONJEAN 5è adjointe « Ah bon, vous êtes membre du bureau de la pétanque ? »

M. CAZE « Ah non madame »

Angélique BONJEAN 5è adjointe « Ce sont uniquement les membres des bureaux... »

M. CAZE « Non par contre j'ai tenu la buvette tout hier, et j'ai eu l'occasion d'écouter les gens...(Rires de M. CAZE), ça n'a rien à voir ! Mais vous avez raison, c'était juste pour poser une question. Est-ce que les Vieilles Volkswagen Volcaniques, d'ailleurs très belle expo, est-ce que c'est reporté l'an prochain ? »

Angélique BONJEAN 5è adjointe « Oui ils feront plusieurs manifestations. »

M. CAZE « C'était très sympathique... Parce que VW, c'est un peu notre enfance... merci. »

Ne prend pas part au vote les membres de bureau des associations (président, secrétaire...)

:

– M. Alain CAZE, membre du bureau du Comité des Fêtes

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-035 : Vote du taux d'imposition 2026

Mme Noémie BATISTA

Noémie BATISTA « Nous devons aujourd'hui fixer les taux d'imposition pour l'année à venir. Ce choix est essentiel pour assurer le financement de nos services publics tout en restant attentifs au pouvoir d'achat des habitants. Ce vote constitue un moment important de la vie budgétaire de notre commune, puisqu'il détermine une part essentielle de nos ressources de fonctionnement. Dans le contexte budgétairement contraint que nous traversons, nous avons travaillé à un équilibre responsable entre maîtrise de la fiscalité et maintien de la qualité des services rendus.

Dans ce cadre, il vous est proposé de maintenir le taux sur le foncier non bâti à 82,00 %, malgré un contexte budgétaire qui reste contraint, et de maintenir le taux sur le foncier bâti à 37,47%. et de maintenir le taux sur le foncier bâti à 37,47%, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,97 %, et ce, afin de garantir l'équilibre de notre budget. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-036 : Autorisation de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres

Mme Noémie BATISTA

Noémie BATISTA « Dans le cadre de la nomenclature M57, il vous est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette faculté permet d'ajuster le budget en cours d'année avec plus de souplesse, tout en respectant l'équilibre budgétaire et les prérogatives du conseil municipal. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-037 : Convention pluriannuelle de pâturage

Mme Pascale DUBOEUF

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Alors c'est une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter qui a été faite et considérant que la commune est propriétaire de de terre a vocation pastorale, elle souhaite confier une partie des exploitants agricoles aux exploitants agricoles de la commune pour un usage exclusivement agricole.

Donc cela concerne le GAEC de Louchadière qui a demandé à exploiter deux parcelles, une sur la section de Beauregard qui est d'une superficie de un peu plus de 2 hectares et une autre parcelle pour la section du corail pour 1 ha19 à 76 ; pour un loyer total de 195,57 €.

C'est en accord avec les autres agriculteurs, qu'il a été convenu que ces parcelles soient exploitées par le GAEC de Louchadière. »

Suite à une question de M. CAZE, concernant la situation des terrains, M. Didier EGOUX, conseiller municipal et associé exploitant au GAEC de Louchadière, indique que la parcelle de la section de Beauregard se trouve vers l'installation CHUT, et à la section du Corail, derrière le SYDEM.

Didier Egoux étant concerné par l'exploitation du pâturage, ne prend pas part au vote.

Vu les articles L. 2121-29, 2411-2 et L. 2411-6 du Code général des collectivités territoriale ;

Vu l'article L.481-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu l'arrêté 20251510 du 12 septembre 2025 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2025 ;

Considérant les nouvelles demandes d'autorisation d'exploiter ;

Considérant que la commune de Saint-Ours propriétaire et gestionnaire de terres à vocation pastorale, souhaite en confier une partie aux exploitants agricoles de la commune pour un usage exclusivement agricole ;

Madame Duboeuf, 1ère adjointe, explique à l'Assemblée que suite à ces nouvelles demandes, il convient de procéder à l'élaboration de nouvelles conventions.

LOCATAIRE	ORIGINE PARCELLAIRE	PARCELLE	SURFACE LOUEE M²	HECTARE	LOYER	MONTANT HECTARE
GAEC DE LOUCHADIERE	SECTION DE BEAUREGARD	ZL 56	20 030	2ha 0a 30ca	129,07 €	63,58 €
	SECTION DU CORAIL	ZD 67	11 976	1ha 19a 76ca	66,50 €	55,53 €
	TOTAL				195,57 €	

Les tarifs de location seront réévalués selon l'indice des fermages publié chaque année par arrêté.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-038 : Produit des amendes de police 2025 : demande de subvention - année 2026 - sécurisation d'un mur de soutènement au village des Fontêtes

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Le produit des amendes de police constitue une dotation attribuée aux collectivités pour financer des aménagements liés à la sécurité routière.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'affecter ces crédits au financement d'un mur de soutènement au village des Fontêtes, contribuant à la sécurisation d'un espace public et à la prévention des risques.

Le montant estimé des travaux est de 16 245 Euros HT, et l'aide attendue du département de 4 873, 5, soit un reste à charge pour la commune de 11 375, 1 Euros.

Je vous invite à approuver cette affectation. Nous allons procéder au vote :

Il est précisé par monsieur le Maire, suite à une question de M. CAZE, que le mur de soutènement se trouve rue de la Commenille. »

Vu l'article L 2334-24 du CGCT relatif au produit des amendes de police liées à la circulation routière et destiné aux collectivités territoriales ;

Vu les articles R 2334-10 à 12 du CGCT relatifs aux règles de répartition des produits et le type de travaux ayant vocation à être financés avec ces fonds ;

Considérant que chaque année l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente ;

Considérant que l'instruction des dossiers est confiée aux départements. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les communes de moins de 10 000 habitants (population DGF) du département ayant la compétence en matière de voirie ;

Considérant que les communes peuvent chaque année faire une demande de subventionnement au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, création de carrefours, installation de signalisation, etc.) ;

Considérant que dans ce contexte, la commune de Saint-Ours-les-Roches souhaite adresser au conseil départemental du Puy-de-Dôme un dossier de demande de subvention pour 2026.

L'opération suivante est concernée :

- Sécurisation d'un mur de soutènement au village des Fontêtes, pour un coût estimé de 16 245 € HT, le montant de la subvention estimé attendu est de 4 873,5 €.

Plan de financement du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	Taux
Sécurisation mur de soutènement aux Fontêtes	16 245,00 €	Conseil Départemental	4 873,5 €	30%
		Autofinancement de la commune	11 371,5 €	70%
TOTAL	16 245,00 €	TOTAL	16 245,00 €	100%

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-039 : Délibération pour formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « La formation des élus constitue un droit reconnu par la loi, permettant à chaque conseiller municipal de disposer des compétences nécessaires à l'exercice de son mandat.

Les crédits inscrits à ce titre permettent de financer des actions de formation adaptées aux besoins des élus, dans le respect des règles fixées par le code général des collectivités territoriales.

Il vous est proposé d'approuver les modalités de mise en œuvre de ces formations et l'inscription des crédits correspondants au budget. Le montant des crédits ouverts au titre de la formation des élus est d'un montant de 9 700 €, correspondant à 10,52 % du montant annuel des indemnités de fonction ; Je tiens à le rappeler, il s'agit d'une enveloppe réglementaire. À titre d'information, il n'y a pas eu de formation en 2025 ni en 2024. On la prévoit, ça veut pas dire qu'elle va être utilisée. Elle aurait pu être elle variée entre 1844 et 18 447. On a fait le choix de l'affecter sur 10 000 à peu près. »

Monsieur le maire tient à préciser que tous les élus, majorité comme opposition sont concernés par cette enveloppe. M. CAZE pose une question sur son fonctionnement, monsieur le Maire lui répond que son droit à formation ainsi que le dispositif reste inchangé par rapport à l'époque où lui-même était élu ou maire.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-040 : Renouvellement de la commission syndicale de la section des Fontêtes

Mme Pascale DUBOEUF

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2411-1 et suivants relatifs aux sections de commune ;

Vu les articles L.2411-3, L.2411-5 et L.2411-6 du même code relatifs à la commission syndicale;

Vu les dispositions législatives relatives à la parité entre les femmes et les hommes dans les instances locales, applicables à compter de 2025 ;

Vu les dispositions du Code électoral applicables à l'élection des membres de la commission syndicale, en particulier l'article L. 264, indiquant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe;

Considérant que la section des Fontêtes est dotée d'une commission syndicale;

Considérant que le mandat des membres de la commission syndicale arrive à échéance et qu'il convient de procéder à son renouvellement ;

Considérant que conformément aux dispositions du CGCT, les membres de la commission syndicale sont élus par les électeurs de la section, sur convocation du représentant de l'État dans le département ;

Considérant qu'il y a lieu de veiller au respect des règles relatives à la parité entre les femmes et les hommes, applicables aux scrutins locaux ;

Madame la première adjointe, rappelle au conseil municipal que, suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des commissions syndicales dans les sections de commune.

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Les sections de commune sont définies par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme " toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune ». Ces sections sont propriétaires de biens immobiliers, mobiliers ou de droits collectifs et leurs membres n'en ont que la seule jouissance collective. Les sections de communes sont la survivance d'une forme de propriété collective antérieure à la Révolution française. Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le préfet convoque les électeurs de la section, dans les trois mois suivant la réception de la demande de constitution d'une commission syndicale émanant de la moitié des électeurs ou du conseil municipal. Cette demande doit être présentée dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal ".

Madame la première adjointe expose au conseil municipal que la commission syndicale comprend le maire de la commune ainsi que des membres élus dont le nombre, qui s'élève à 4, 6, 8 ou 10, est fixé par l'arrêté préfectoral convoquant les électeurs.

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Les membres de la commission syndicale, choisis parmi les membres de la section, sont élus selon les règles prévues au code électoral. Les membres de la commission syndicale sont élus pour une durée égale à celle du conseil municipal. Sont électeurs, lorsqu'ils sont inscrits sur les listes électorales de la commune, les membres domiciliés en résidence principale dans la section. Le président est élu en son sein par la commission syndicale. Par ailleurs, y a lieu de veiller au respect des règles relatives à la parité entre les femmes et les hommes, applicables aux scrutins locaux. Il s'agit d'une nouveauté Les conditions prévues pour la constitution d'une commission syndicale (au moins vingt électeurs et revenu cadastral supérieur à 2 000 €) étant remplies par la section des Fontêtes, le Maire demande que des élections soient organisées au sein de cette Section et que la commune mette à disposition une salle communale pour le déroulement de cette élection. Donc c'est le Préfet qui déterminera la date de l'élection. »

M. CAZE « Je peux poser une question... C'est qu'on me l'a demandé aux Fontêtes, et c'est peut-être écrit là, mais vous comprendrez, je n'ai pas tout lu : la parité est obligatoire ou pas, c'est un homme et une femme ? C'est-à-dire, que c'est un peu comme une commune. Attention parce que c'est l'alternance ou la parité ? donc un homme, une femme, un homme, une femme... »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « Oui, tout à fait. »

M. CAZE « Combien de personnes au bureau de la section des Fontêtes ? »

Mme Pascale DUBOEUF, 1ère adjointe « C'est le Préfet qui décidera, mais bon à l'heure actuelle, c'était quatre personnes, et cela restera probablement à quatre... »

M. CAZE « Donc c'est un homme, une femme ou une femme, un homme, excusez-moi, parce que j'ai eu beaucoup de soucis pour retrouver les jurisprudences non pas sur les sections, mais sur la parité et l'alternance ; ce qui fait que des fois avec l'alternance, on arrive à avoir plus de femmes ou plus d'hommes donc c'est bien une femme, un homme, une femme, un homme. Merci beaucoup. Merci. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-041 : Création et composition des commissions communales

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Suite à l'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026, il est nécessaire de créer des commissions communales et d'en prévoir leurs compositions. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Il est proposé de créer les commissions suivantes. La première, la commission finances travaux, urbanisme, qui traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : Budget, fiscalité, subvention, suivi des dépenses, voirie, bâtiments communaux et projets d'aménagement.

La seconde, la commission vie locale, vie scolaire et solidarité qui regroupera les thématiques suivantes : écoles, restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire, la culture, les associations, les événements, l'action sociale et démocratie de proximité.

Nous vous proposons que le nombre d'élus au sein de chaque commission soit de 5. Après donc vous avoir sollicité, il apparaît donc il sera voté le vice-président lors de la première réunion de chaque commission. Donc pour la première commission, moi-même, Pascale Duboeuf, Romain Murat, Alain Riahi et dans l'opposition, vous nous avez signifié donc vous-même, monsieur Caze. »

M. CAZE « Je sais pas quand, mais je pense oui, mais j'ai rien signifié. Je vous ai peut-être écrit mais je signifie rien. Mais ok, bien sûr. J'ai découvert quand vous avez fait l'ordre du jour, que vous aviez réduit le nombre de commissions, ce qui est très intelligent, puisque comme ça, on pourra travailler et on sera informé. Ça évite comme quand il y avait je sais pas combien de dizaines de commissions ou je sais pas quoi, qui ne se réunissaient pas. Je vous remercie monsieur le maire. »

Stéphane PONCÉ « Pour la commission locale vie scolaire et solidarité : madame Laure Conil, Mme Angélique Bonjean, Lucie Paul, Laëtitia Bardey et moi-même. Est-ce que vous confirmez ? »

Mme BARDEY « Oui OK. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-042 : Constitution de la commission d'appel d'offres

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Donc La Commission d'appel d'offres est une instance prévue par le CGCT et le code de la commande publique, compétente pour intervenir dans l'attribution des marchés publics formalisés. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée du maire, président de droit, et de trois membres titulaires, ainsi que trois membres suppléants, élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle. Il est possible de ne pas procéder au vote à bulletin secret sur décision de l'assemblée à l'unanimité. Il vous est donc proposé de procéder à la création de cette commission et à l'élection de ses membres. »

L'assemblée est d'accord pour ne pas procéder au vote à bulletin secret. Il est procédé au vote.

Les membres désignés sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe BEUNIER	Angélique BONJEAN
Alain RIAHI	José DO COUTO
Laëtitia BARDEY	Alain CAZE

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-043 : Délibération portant création de la commission communale des impôts directs

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Je rappelle que dans les deux mois suivant le renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. La CCID est une commission obligatoire elle est composée de sept membres à savoir six commissaires titulaires, six suppléants plus le maire ou un adjoint qui en sera le président ou la présidente.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, évaluation des propriétés bâties et non bâties. La commune doit donc dresser une liste comportant le double de membres nécessaires (24 selon la taille de notre commune). Cette liste est envoyée dans les

deux mois au directeur départemental des finances publiques qui fera son choix.
Suite à un appel à candidature, 17 personnes se sont portées candidates, il n'a pas été possible d'atteindre le nombre de 24 propositions. »

La liste des commissaires de la CCID, transmise au directeur départemental des finances publiques, est la suivante :

Titulaires	Suppléants
LEBOUCHARD EPOUSE BIGOURET Eliane	CONIL Laure
CERCY André	ROY Nicolas
BARBECOT Sandrine	PAUL Lucie
FORESTIER Nicolas	EGOUX Didier
LADENT Jean-Michel	MURAT Romain
BOSSARD Evelyne	BONJEAN Angélique

Titulaires	Suppléants
RIAHY Alain	
ROUGANNE Gérard	
BATISTA Noémie	
CHAMBRE François	
LARDY François	

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-044 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Conformément au Code électoral, il est institué dans chaque commune une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales et du bon déroulement de leur mise à jour.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de conseillers municipaux désignés par le conseil, selon les règles en vigueur.

Il vous est donc proposé de procéder à la création de cette commission et à la désignation de ses membres. »

La liste des membres de la commission de contrôle électoral transmise à la préfecture est la

suivante :

	Liste majoritaire	Liste minoritaire
Membres titulaires	M. LARDY François Mme. BAZET Christine M. CHAMBRE François	M. CAZE Alain Mme BARDEY Laëtitia
Membres suppléants	Mme DESMOT Christine M. BEUNIER Philippe Mme BESSERVE Stéphanie	

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-045 : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration et élection des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme Angélique BONJEAN

Fixation du nom des membres du conseil d'administration à l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale ou CCAS.

Angélique BONJEAN 5è adjointe « Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, à parts égales, de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention et de développement social.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le conseil d'administration comprend le maire, des conseillers municipaux désignés par le conseil, ainsi que des membres nommés représentant le tissu social local.

Il vous est donc proposé de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS. Afin de procéder au vote, il vous est proposé de voter à main levée. Il est proposé de fixer à 10 le nombre de membres du CCAS, en plus du maire, président de droit, répartis comme suit :

- 5 membres élus du conseil municipal
- 5 membres nommés par le maire dans les conditions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles »

La liste des membres du CCAS est la suivante :

Membres élus du conseil municipal	Membres nommés par le maire
<i>Pascale DUBOEUF</i>	<i>Joëlle BOURDAROT (Restos du Cœur)</i>
<i>Angélique BONJEAN</i>	<i>Joëlle TAILLARDAT</i>
<i>Lucie PAUL</i>	<i>Jacqueline ETCHELAR</i>
<i>Christine DESMOT</i>	<i>Fernande EGOUX</i>
<i>Laëtitia BARDEY</i>	<i>Evelyne BOSSARD</i>

Angélique BONJEAN 5^e adjointe « Je tiens à souligner que d'autres personnes se sont manifestées et que nous ferons des groupes élargis pour pouvoir subvenir à toutes les actions qui nous attendent pour le CCAS. »

Stéphane PONCÉ « Pour le conseil d'administration, il s'agit de délibérer au sein de cette instance. Par contre pour toutes les actions, comme souligné bien entendu, il y aura des groupes ouverts comme cela a été le cas jusqu'à présent, avec il me semble, qui se sont manifestés, des nouvelles et nouveaux. Et donc ils s'exprimeront et pourront être source de conseils également de consultation pour toutes les actions qui seront réalisées. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-046 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie de Riom

M. Romain MURAT

Romain MURAT 2^{ème} adjoint « Considérant que la commune est adhérente au Territoire d'Energie Puy-De-Dôme, à minima pour la compétence obligatoire ; Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie de Riom ; considérant que la désignation de ces membres doit avoir lieu au scrutin uninominal secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants titulaires en nombre égal à celui des titulaires ; considérant qu'il est possible de ne pas procéder au vote à bulletin secret sur décision de l'assemblée à l'unanimité ; »

M. CAZE « Pourquoi c'est marqué de Riom, je croyais que c'était l'ensemble ? »

Romain MURAT 2^{ème} adjoint « En fait, il y en a deux, celui de Riom et celui de tout le Puy-de-Dôme. »

M. CAZE « ... Au moins comme ça on parle de nos affaires à nous et pas des autres communes...merci monsieur Murat. Est-ce que je peux intervenir monsieur le Maire ? »

Stéphane PONCÉ « Oui »

M. CAZE « Il serait souhaitable que nos étudions via ce syndicat l'électrification, du moins la remise de l'électricité au passage à niveau, c'est très dangereux. »

Romain MURAT 2^{ème} adjoint « Celui du Vauriat ? »

M. CAZE « Celui du Vauriat... on en a déjà débattu, donc il faut qu'on regarde parce que la réponse ne satisfait pas les habitants. Peut-être, je sais bien, on nous a déjà répondu, mais il faut insister, ... c'est un passage à niveau, que M. Roy connaît bien et je pense qu'on risque d'avoir des soucis la nuit à cet endroit... Et peut-être peut-on s'inspirer du panneau solaire qu'il y a, que nous avons fait mettre ensemble monsieur Poncé, qui est devant la pétanque et qui lui est allumé au moins la nuit. C'est dangereux, voilà je voulais vous le dire. »

Romain MURAT 2^{ème} adjoint « D'un point de vue technique, créer une zone lumineuse au milieu d'une zone d'ombre ou inversement c'était déconseillé par le TE63... »

M. CAZE « Je comprends bien... M. Murat, on avait eu la même réponse, vous savez pour Vulcania parce que c'était à la sortie des Roches, et que c'était même pas moi qui était maire. On avait demandé d'illuminer et encore moins, c'était M. Coulon, et c'était peut-être même avant, et on nous avait répondu que dans les zones d'ombre, il faut surtout pas mettre des lumières. Moi, je dis juste que c'est une voie ferrée, donc il faut faire très attention. Voilà, merci. »

Didier EGOUX « A terme, est-ce qu'ils ne vont pas tout mettre en LEDs ? »

Romain MURAT 2^{ème} adjoint « Alors l'idée ce sera justement de pouvoir passer, de moderniser, en tout cas faire ce qu'on appelle du rétrofit, c'est-à-dire d'améliorer les vieux luminaires, les vieux candélabres, qui sont dépassés techniquement, passer en LEDs. Et l'idée c'est ensuite si on passe en LED, peut-être que ce moment-là on pourra augmenter les éclairages nocturnes. Pour l'instant, c'est rentable pour la commune parce que l'électricité en fait on l'éteint, donc on ne consomme pas et c'est rentable. Après si on passe sur des LEDs, le but c'est aussi de rentabiliser la LED. Donc on pourra voir à ce moment-là, mais on va essayer de tirer la couverture un peu de notre côté. »

M. CAZE « Le bourg avant était orange en entier, maintenant c'est du LED, c'est ça ? »

Romain MURAT 2^{ème} adjoint « Ça commence. On a voté certaines tranches d'amélioration, mais ils ont quasiment un an de retard sur le planning. »

M. CAZE « Oui mais ça c'est normal...je vous remercie »

Romain MURAT 2^{ème} adjoint « Donc il y a des projets qui sont passés au vote, mais qui n'ont pas encore été réalisés. »

M. CAZE « Bien sûr, bien sûr, merci. »

L'assemblée est d'accord pour ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Les membres désignés sont les suivants : M. Romain MURAT, délégué titulaire et M. Philippe BEUNIER, délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie de Riom.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047 : Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Mme Laure CONIL

Laure CONIL « J'informe l'assemblée qu'il convient de définir un délégué titulaire, un délégué suppléant pour représenter la commune au sein des instances du syndicat mixte du PNR, des Volcans d'Auvergne. Il est demandé au conseil municipal de ne pas voter à bulletin secret. L'assemblée est d'accord pour ne pas procéder au vote à bulletin secret. Il est procédé au vote. »

Les membres désignés sont les suivants : Mm Laure CONIL, délégué titulaire et Mme Angélique BONJEAN, déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du syndicat mixte du PNR, des Volcans d'Auvergne.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-048 : Désignation du représentant aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée générale spéciale et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP
M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Ce que je veux vous lire est donc un projet de délibération de la SEMERAP que nous avons reçu. Donc depuis le 21 août 2013, la commune de Saint-Ours les Roches est actionnaire de la SPL SEMERAP. Il vous est demandé après en avoir délibéré de désigner Madame Stéphanie Besserve comme représentante :

- **De désigner** Mme Stéphanie BESSERVE comme représentante aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP ;
- **De désigner** Mme Stéphanie BESSERVE comme représentant à l'assemblée générale spéciale ;
- **De désigner** Mme Stéphanie BESSERVE comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP ;
- **D'autoriser** Mme Stéphanie BESSERVE à assurer la fonction de Président de l'assemblée générale spéciale des Petits Porteurs et du Comité de Contrôle Analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration ;
- **D'autoriser** Mme Stéphanie BESSERVE membre du conseil d'administration à percevoir, au titre de leur fonction (Président - Vice-Président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération maximum annuel de 17 604 € pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre des membres du conseil d'administration, une indemnité de 100 € bruts par présence en réunion.

Je tiens à souligner, on l'autorise en fait à nous représenter à la SEMERAP, ça ne veut pas dire qu'elle aura une indemnité, qu'elle aura une fonction, parce que ce sera un vote qui sera réalisé avec l'ensemble des représentants des différentes communes de la SEMERAP.

Donc il y aura une élection d'un vice-président, d'une vice-présidente, d'un président d'une présidente, de membres du bureau de secrétaire, et en fonction du vote, elle pourra être élue ou pas.

Donc percevoir des indemnités ou pas, à savoir que 17 604 € c'est bien entendu pour le président ou la présidente de la SEMERAP. »

M. CAZE « Moi je vais voter pour, mais je lui souhaite, bien que je connaisse madame Besserve depuis un certain temps, je lui souhaite même pas d'être présidente parce que ça va être très dur, mais je sais que elle aura la rigueur et les qualités pour aller défendre nos intérêts. Merci. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération retirée de l'ordre du jour : désignation des représentants au sein du SMGF

M. CAZE « Pour le SMGF, puisque vous l'avez dit, et puis je vous avais écrit, mais peu importe, ça sera au prochain conseil municipal ?

Est-ce que le SMGF, indépendamment de nos délégués municipaux à nous, est-ce qu'il y a des candidatures directes au SMGF, autres que les délégués de la commune ?

Parce que c'est un syndicat qui est très important. Vous savez que moi j'avais été nommé adjoint aux cimetières et aux forêts, et la forêt ça me passionnait, et la gestion de notre forêt est passionnante. »

M. Caze s'interroge sur les modalités de désignations des autres communes. Il lui est répondu qu'il sera demandé à l'actuel président du SMGF de lui produire les statuts, et que la désignation des représentants au sein du SMGF aura lieu après le renouvellement de la commission syndicale des Fontêtes.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-049 : Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes extérieurs

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Donc il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs dans la commune et membre. Considérant que les mandats et les précédents délégués ont pris fin avec celui du conseil municipal.

Le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

- *Au sein de l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV 63):*
Titulaire(s) Stéphane Poncé
Suppléant(s) : Philippe Beunier
- *Au sein du Comité Environnemental pour la Protection de l'Impluvium de Volvic (CEPIV)*
Titulaire(s) : Alain Riahi
Suppléant(s) : François Lardy
- *Au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)*
Titulaire(s) : Noémie Batista
Suppléant(s) : Pascale Duboeuf

- *Au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)*

Titulaire(s) : Nicolas Roy

Suppléant(s) : Alain Riahi

- *Au sein de l'Etablissement Public Foncier SMAF Auvergne (EPF SMAF)*

Titulaire(s) : Didier Egoux

Suppléant(s) : Nicolas Roy »

M. CAZE « Je voulais juste dire à Madame Batista que c'est très bien d'être à la CLECT. Vous savez que la CLECT, c'est financier et il faut surveiller le fait... »

Noémie BATISTA « J'ai déjà été pendant trois ans... »

M. CAZE « C'est très bien et vous avez vu comment ça se passe, je voulais vous féliciter. Parce que moi j'ai été à la CLECT le jour où il a fallu être à la CLECT pour les charges de la piscine, je peux vous dire que c'était difficile. Merci. »

L'assemblée est d'accord pour ne pas procéder au vote à bulletin secret. Il est procédé au vote.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Stéphane PONCÉ « En information, comme on est sur les différentes commissions, les membres du SIVU bord de Sioule, c'est le système d'assainissement de Péschadoires et Pontgibaud, les membres ne sont pas désignés par nous, mais par Riom Limagne et Volcans, et ce vote a eu lieu le 21 avril et ont été désignés sur ce poste monsieur François Lardy comme suppléant et Madame Stéphanie Besserve, comme titulaire. »

M. CAZE « On est à quelle délibération ? »

Stéphane PONCÉ « Non c'était l'information. C'est pas dans les délibérations ; »

M. CAZE « Je voulais d'ailleurs à ce sujet-là, monsieur le maire, vous savez que c'est ce syndicat qui s'occupe de la station neuve d'épuration de Pontgibaud... Il faut comme vous le savez qu'on fasse très attention, au fait qu' en investissement, cet équipement qui est très neuf soit capable, d'abord le remboursement de l'emprunt, comme vous le savez, et surtout on avait des observations de madame la Préfète à l'époque, qui nous expliquait qu'il y avait trop de déchets, enfin je sais plus, de problèmes d'évacuation, on va dire des déchets d'animaux ou des défécations d'animaux, et qui nous alertait alors même que la station venait d'être toute neuve sur le fait qu'on dépassait les normes.

Ce qui bien sûr à l'époque, je vous en avais parlé, m'avez complètement étonné donc il faudra qu'on fasse attention et qu'un aussi bel investissement puisse être pérenne. Merci. »

Stéphane PONCÉ « Ah et en complément, j'y suis comme suppléant, et en titulaire Pascale Duboeuf. Et pour compléter, il y a des mises aux normes qui sont nécessaires, en investissement y a pas de soucis. Le seul dysfonctionnement qu'on peut rencontrer, c'est sur le fonctionnement parce que les emprunts avaient été réalisés, indexés sur le livret A. Le livret A a décroché avec la crise que nous avons connue récemment, et donc qui a produit un léger déficit, qui a été comblé par Riom Limagne et Volcans, au niveau de la trésorerie, mais qui

nous concernait très peu parce que comme c'est au nombre d'habitants et qu'on est très peu par rapport au nombre d'habitants de Pontgibaud, c'est essentiellement eux qui ont dû mettre la main à la poche. »

M. CAZE « C'est donc les habitants de Pontgibaud qui ont dû mettre la main à la poche. Voilà. Bon mais ça concerne quand même Peschadoires... A faire attention. Merci. »

Stéphane PONCÉ « Et pour information il y aura les commissions RLV qui donneront lieu, pareil au vote et désignation au prochain conseil communautaire ; pour les différentes commissions, vous serez tenus informés. »

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-050 : Désignation d'un correspondant défense

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Le correspondant en défense est un élu municipal désigné par le conseil afin de servir de relais entre la commune et le service du ministère des armées et contribuant à renforcer le lien entre la nation, la défense, notamment en relayant les informations, à la citoyenneté au parcours de défense et aux actions de sensibilisations. Il vous est donc proposé de procéder à la désignation du correspondant défense de la commune et je me porte donc candidat à cette désignation pour l'avoir déjà occupé depuis plusieurs années. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-051 : Délibération relative aux contrats d'apprentissage

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Le contrat d'apprentissage permet à des jeunes de suivre une formation en alternance au sein des services de la commune en vue d'obtenir une qualification professionnelle. Ce dispositif participe à la formation à l'insertion des jeunes tout en répondant aux besoins en compétences de la collectivité. Il vous est donc proposé d'autoriser le recrutement d'apprentis et la signature des contrats correspondant pour les services suivants à savoir donc :

- à la vie scolaire, un ou une ATSEM, pour une durée d'un an, en CAP accompagnement éducatif petite enfance ou AEPE
- aux services technique, éventuellement un adjoint technique polyvalent en milieu rural pour une durée d'un an, sur un CAP ouvrier polyvalent d'entretien du bâtiment et espaces verts.

Ça ne veut pas dire, là on va les voter, que l'on va forcément faire appel ou prendre un apprenti. En général, les apprentis que nous avons eus étaient toujours au niveau de la vie scolaire pour les ATSEMs, qui permettait de bénéficier et former des jeunes filles des jeunes et des moins jeunes au métier d'ATSEM, et qui après prenaient leur poste, soit chez nous si on avait des besoins ou dans d'autres écoles, où des postes étaient vacants. »

Un échange a lieu suite à une question de M. Alain RIAHI, portant sur la nécessité qu'en cas de recrutement d'apprenti aux services techniques, celui-ci soit majeur. Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent la commune n'y avait pas eu recours, mais que dans le cadre de cette délibération, il s'agissait d'une prévision en cas de besoin.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-052 : Adoption d'une charte informatique

M. Philippe BEUNIER

M. BEUNIER « Depuis ces dernières années, les collectivités sont confrontées à un risque de cyberattaques de plus en plus marqué. Ces attaques peuvent entraîner des conséquences préjudiciables importantes pour les collectivités : interruption des services administratifs, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel, indisponibilité des infrastructures, atteinte à la réputation.

Pour faire face à ces risques et dans le cadre de ses missions de sécurisation du système d'information et de protection des données, la commune s'est dotée d'une politique de sécurité des systèmes d'information. Notamment en lien avec le service informatique de RLV.

Mais cela ne suffit, aussi pour une efficacité optimale, il faut que nous soyons tous, utilisateurs du matériel informatique, acteurs de notre cybersécurité. Ca veut dire qu'il faut qu'on ait des comportements responsables et qu'on soit vigilant sur l'utilisation du matériel qu'on en fait.

Dans cet objectif, une charte informatique a été rédigée, définissant les modalités d'utilisation des outils informatiques et de télécommunication mis à disposition des agents par la commune. Aussi, pour en assurer l'opposabilité aux utilisateurs et renforcer son efficacité, il est proposé d'approuver la charte informatique telle qu'annexée au présent document. »

M. CAZE « Qu'est-ce qu'il y a, c'est des systèmes de cryptage ? c'est comment ? A part le fait que vous venez de dire qu'il fallait qu'on fasse attention, on a quoi comme sécurité actuellement puisque quand on apprend que la DGFIP a des problèmes... »

M. BEUNIER « RLV met en place des protocoles et nous a équipé d'un firewall qui est administré et sécurisé par leur service informatique, et régulièrement mis à jour.

On a mis du wi-fi aujourd'hui sécurisé parce que un mot de passe wi-fi 12 3,4, y a rien de moins sécurisé. Donc aujourd'hui on a trois réseaux wi-fi en définitive ici sur la mairie, on a trois réseaux wi-fi, un réseau qui est privé, strictement privé à l'infrastructure, un réseau qui est fait pour les appareils mobiles, donc notamment pour privilégier la téléphonie par wi-fi, ainsi de suite sur les zones d'ombre de la commune et un réseau, qu'on va pas appeler public parce qu'il est pas public parce que ça pose beaucoup de problèmes de mettre en place des réseaux publics wifi, notamment l'imposition qui est faite d'enregistrer tous les logs de connexion et de les conserver pendant un an. Donc ça pose aujourd'hui des problèmes, donc on a décidé de ne pas mettre en place de réseau wi-fi public sur la commune. On a simplement un troisième réseau qui est un réseau invité, c'est-à-dire que les gens qui viennent pour faire une formation pour faire le personnel de la DGFIP qui a besoin de se connecter, on va pas lui donner effectivement un accès à notre infrastructure réseau. On va lui donner un accès privé, enfin public, mais effectivement restreint, il va utiliser uniquement le wi-fi et quand il va quitter effectivement la salle de connexion, sa trace sera radiée complètement et pour pouvoir se reconnecter, il faudra qu'effectivement il redemande un code pour pouvoir se reconnecter. »

M. CAZE « Je vous remercie Monsieur Beunier, c'est très intéressant ce que vous dites. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-053 : Autorisation de recruter des agents non titulaires

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Afin de signer les contrats des agents qui viendraient à remplacer les titulaires, il convient de m'autoriser à recruter et à signer ces contrats. Donc il s'agit bien des absents et de pouvoir y faire appel et les recruter le temps nécessaire, par rapport aux besoins. Donc c'est une délibération de principe... »

M. CAZE « Est-ce que dans cette autorisation de recruter des agents non titulaires vous envisagez de prendre quelqu'un même pour deux trois mois pour aider les services techniques, qui comme vous le savez ont beaucoup, beaucoup de travail à faire. Voilà, c'est une des questions. »

Stéphane PONCÉ « Cette délibération, elle est avant tout que pour les remplacements de titulaire. Pas pour les renforcements. Si on doit procéder à un renforcement de service, là on fera une autre délibération qui vous sera exposée. On est à l'étude justement par rapport aux services techniques... »

M. CAZE « Je me doute, je vous remercie. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-054 : Mise à jour du tableau des effectifs

M. Stéphane PONCÉ

Stéphane PONCÉ « Nous avons procédé à un recrutement suite à la délibération du 29 septembre et un recrutement qui s'opérait aux services techniques. Stagiaire donc le 5 janvier 2026 pour un an sur un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique catégorie C. Et dans ce cadre-là, il vous est demandé de procéder la mise à jour du tableau. »

M. CAZE « C'est aux services techniques ? »

Stéphane PONCÉ « Donc la personne a débuté en janvier, d'une part parce qu'on a bientôt un départ à la retraite et d'autre part parce que nous avons une maladie malheureusement, donc il fallait faire rentrer quelqu'un durablement. »

M. CAZE « Donc vous avez recruté en janvier... »

Stéphane PONCÉ « Catégorie C en stagiaire, c'était la délibération du 29 septembre 2025 et le recrutement effectif au 5 janvier 2026. »

M. CAZE « Et au dernier conseil municipal dans le tableau des effectifs, il y avait un poste en attente, vous nous avez dit peut-être pour la partie scolaire. »

Stéphane PONCÉ « Sur la vie scolaire, on a le nombre suffisant et tout va dépendre justement ».

M. CAZE « Je vous avais posé la question, mais peut-être que c'était... »

Stéphane PONCÉ « On attendait...il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée, mais par contre il y a eu quelques remaniements, notamment la revue des tâches des animatrices et il y aura un poste d'ATSEM à temps non complet en moins, mais qui n'a pas d'impact sur les effectifs : il s'agissait de promouvoir une de nos collaboratrices sur un poste d'ATSEM, mais qui conservait son emploi initial au cas où il y aurait des modifications. »

M. CAZE « Je remercie le directeur des ressources humaines. C'est très clair, monsieur le maire. »

Stéphane PONCÉ « Je vous en prie. »

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Stéphane PONCÉ « Avant de procéder à la clôture de ce conseil municipal, je vais être très bref uniquement trois petites informations.

Donc monsieur Didier Egoux qui a été reconduit dans cette mission de référent communal agricole. Il l'était déjà. Désignation donc renouvelée suite à la demande de monsieur Lionel Chauvin, président du conseil départemental. »

M. CAZE « Et qui va nous faire la chasse au campagnol. C'est Champagnol ou campagnol ?... Ah ouais, campagnol...c'est les rats.. »

Stéphane PONCÉ « Deuxième information, je m'attache pas aux rumeurs, mais absolument pas, il y en a une qui m'est arrivée aux oreilles comme quoi le bureau de poste fermerait, »

M. CAZE « C'est ça monsieur le maire, parce que je suis inquiet... »

Stéphane PONCÉ « parce qu'on refuserait de signer le bail commercial, de le renouveler. Alors je ne sais pas d'où ça peut venir, mais il n'y en a absolument pas question... »

M. CAZE « ...ben je vous remercie »

Stéphane PONCÉ « ... de fermeture et je rappelle qu'on s'était battu en 2023 ou 2024, on avait obtenu l'ouverture du bureau de poste le samedi matin. Je ne sais pas qui a pu répondre cette rumeur, donc vous savez, il y a certaines rumeurs, je laisse courir d'autres je préfère les arrêter... »

M. CAZE « C'est très bien de les arrêter, parce que c'est marqué pose la question sur la poste ; donc vous voyez on a les mêmes sources. Mais moi non plus, je sais pas. »

Stéphane PONCÉ « Je ne sais pas et je ne tiens pas à le savoir, je m'en moque totalement. Je tiens à préciser les choses. »

M. CAZE « Excusez-moi monsieur le Maire, mais le problème, c'est pas le bail commercial, le problème c'est ce que va faire la poste. C'est pas le problème de monsieur le Maire, c'est ce que va faire la poste c'est tout. »

Stéphane PONCÉ « Là on est bien d'accord. »

M. CAZE « Parce que si la poste elle décide de fermer, il va falloir qu'on se batte, comme on se bat pour la voie ferrée, mais c'est pas le problème de monsieur le Maire, c'est la rumeur sur la Poste. Vous faites bien de l'arrêter, c'est le meilleur moyen d'arrêter les rumeurs. »

Stéphane PONCÉ « C'est pour ça que je tenais à le signifier. Et la dernière information avant de vous laisser votre soirée, et à vos occupations, c'est par rapport à une convention que nous avons signée et sur laquelle avait travaillé donc monsieur Nicolas Roy par rapport à une convention de partenariat pour une action pédagogique de terrain avec l'EPLEFPA de Rochefort-Montagne, si tu veux en dire deux mots s'il te plaît. »

Nicolas ROY « Rapidement oui ; c'est donc le lycée agricole de Rochefort-Montagne tout simplement, ils ont une section BTS spécialisée dans la gestion des environnements, des zones humides, etc. et pour qu'ils puissent faire leur mémoire, ils cherchent des projets sur lesquels ils pourraient travailler. Et comme il se trouve que la zone humide qui est juste derrière la mairie est un peu en stand-by pour des raisons de dossiers qui ont été pas très bien transférés de VSV, donc l'ancienne communauté de commune pour RLV, il se trouve qu'on peut reprendre la main totalement sur cette zone. Donc on leur a demandé de nous faire comme je dirai, un mémoire de fin d'étude, une notice de gestion, un inventaire faune et flore et un travail sur les panneaux explicatifs qui sont complètement dépassés, en plus qui ont des anciens logos, etc. Donc on va faire aussi refaire les panneaux et ça ces panneaux, on va essayer de les faire avec l'école de Saint-Ours. J'en ai déjà discuté avec Madame la directrice, alors il faut qu'on voit comment on peut organiser ça dans quelle temporalité etc. mais voilà ce serait le graphisme en tout cas et l'organisation des panneaux serait fait par les élèves de l'école de Saint-Ours en relations avec ces élèves de BTS pour que les informations sur la faune et la flore soient correctes. »

Stéphane PONCÉ « Merci, juste deux dernières informations de Laurette avant de clôturer. »

Laure CONIL « Alors c'est l'année internationale du pastoralisme, non seulement dans le Puy-de-Dôme, non seulement dans la France, mais dans le monde entier. Et le département donc a sollicité la commune et d'autres communes, mais particulièrement Saint-Ours, parce que des cabanes roulantes de berger ont été restaurées auprès du charron, et qu'il y a des liens qui se sont tissés comme ça, avec la commune et des habitants qui ont des compétences exceptionnelles.

Et je vous invite tous à venir le 13 mai à 19h30 donc à la salle polyvalente et aussi dans la rue, où il y aura une exposition pour assister une projection-rencontre, des chroniques pastorales, donc il y aura de l'histoire, des témoignages, c'est gratuit, et ça va être éminemment intéressant puisque ça parlera de l'histoire du pastoralisme dans notre région. Et aussi nous proposons le 16 mai, c'est samedi à 20h30, une pièce de théâtre donc elle n'est pas pastorale. Elle est uniquement comique, drôle, intéressante, intelligente ça s'appelle le Cid de la muerte.

Et voilà c'est la municipalité qui propose cette pièce à la salle polyvalente aussi. Le 16 mai. Le 13 mai pastoralisme, le 16 mai, la pièce de théâtre.

Concernant le pastoralisme, Alain Riahi précise qu'il y aura aussi une exposition sur le pastoralisme, à la gare du panoramique des Dômes, initiée par le département avec l'installation d'une autre cabane de bergers, exposée du 13 mai à fin décembre pendant toute

la période touristique. »

Fin du conseil 20h26

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 06 juillet 2026.

M. Stéphane PONCÉ
Maire

M. Philippe BEUNIER
Secrétaire de séance

